

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00760 Numéro SIREN : 381 061 027 Nom ou dénomination : A TOUTE VITESSE

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2023 sous le numéro de dépôt 6632

① BILAN - ACTIF

27 JUIN 2023

DGFIP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : SA A TOUTE VITESSE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 26/2 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 93170 BAGNOLET		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 3 8 1 0 6 1 0 2 7 0 0 0 4 5		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le, 31/12/2022	N-1 31/12/2021					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	25 182	25 182		
		Fonds commercial (1)	AH	AI	682 290	221 120	461 170	461 170
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AO				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 010 010	791 073	218 937	270 030
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV			990	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	8 700		8 700	8 700
TOTAL (II)		BJ	BK	1 726 182	1 037 375	688 807	740 890	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	10 654		10 654	10 654
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	393 388	50 819	342 569	348 760
		Autres créances (3)	BZ	CA	483 460		483 460	557 323
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : 250 504)	CD	CE	250 619		250 619	250 619
Comptes de régularisation	DIVERS	Disponibilités	CF	CG	1 419		1 419	57 203
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	28 817		28 817	9 993
	TOTAL (III)		CJ	CK	1 168 356	50 819	1 117 537	1 234 551
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)		CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	2 894 538	1 088 194	1 806 344	1 975 442	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	8 700	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA A TOUTE VITESSE			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 1 724 780)	DA	1 724 780	1 724 780
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	78 629	78 629
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	38 221	38 221
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(1 834 929)	(1 799 711)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	84 446	(35 218)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)		DL	91 147
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		30 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		30 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	672 139	751 202
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	815	186
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	119 444	109 623
	Dettes fiscales et sociales	DY	546 596	677 807
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	4 000	4 000
	Autres dettes	EA	372 203	395 921
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	1 715 197	1 938 740
Ecarts de conversion passif *		ED		
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	1 806 344	1 975 442
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 715 197	1 312 159	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	45 558	36 445	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2023

Désignation de l'entreprise : SA A TOUTE VITESSE						Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	2 795 557	FH		FI	2 795 557	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 795 557	FK		FL	2 795 557	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	458 992	
	Autres produits (1) (11)					FQ	55	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 254 603	2 985 696
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 185 715	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	25 347	
	Salaires et traitements *					FY	1 208 335	
	Charges sociales (10)					FZ	237 965	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	51 597
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	2 057	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 711 017	2 996 175
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	543 587	(10 479)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 527	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	400 000	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	401 527	1 459
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	16 370	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	16 370	9 022	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	385 157	(7 563)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	928 744	(18 042)	

④

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2023

Désignation de l'entreprise SA A TOUTE VITESSE				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	29 254	919	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	14 167	2 083	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	43 420	3 002	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	486 455	18 254	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	401 263	1 892	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		32	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	887 718	20 179	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(844 298)	(17 177)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	3 699 550	2 990 158	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	3 615 105	3 025 376	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	84 446	(35 218)	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	27 605	202 084
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	2 032	1 351
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6		obligatoires A9			
		dont cotisations facultatives Madelin A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels					887 718	43 420	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
					Charges antérieures	Produits antérieurs	

BLENDY BY COGESTEN

SA A TOUTE VITESSE

Page :

42

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2022

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
2117765 PV ATV D1201	143	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	53	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	135	
NF SEEGOLAM PV ATV	53	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	53	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	135	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	135	
NF SEEGOLAM PV ATV	53	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	45	
NF SEEGOLAM PV ATV	60	
NF SEEGOLAM PV ATV	53	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	90	
NF SEEGOLAM PV ATV	300	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	135	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	80	
NF SEEGOLAM PV ATV	80	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	53	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF PV ATV	80	
NF PV ATV	80	
NF PV ATV	100	
NF PV ATV	60	
NF PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	53	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV /AC CAPRON 90_	210	
NF SEEGOLAM PV ATV	60	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2022

NF SEEGOLAM PV ATV	53	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF RINGARD PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	60	
NF RINGARD SNCDR FOURRIERE FN317VG	147	
NF SEEGOLAM PV ATV	53	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	53	
NF SEEGOLAM PV ATV	135	
NF SEEGOLAM PV ATV	80	
NF SEEGOLAM PV ATV	300	
NF SEEGOLAM PV ATV	32	
NF SEEGOLAM PV ATV	53	
NF SEEGOLAM PV ATV	80	
NF SEEGOLAM PV ATV	80	
NF SEEGOLAM PV ATV	135	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	53	
NF SEEGOLAM PV ATV	60	
NF SEEGOLAM PV ATV	32	
NF SEEGOLAM PV ATV	53	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	30	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	80	
NF SEEGOLAM PV ATV	135	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	135	
NF SEEGOLAM PV ATV	53	
NF SEEGOLAM PV ATV	90	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM 1 PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	100	
SCE AMENDES ROUTIERES	163	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	53	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	50	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	20	
NF SEEGOLAM PV ATV	20	
NF SEEGOLAM PV ATV	25	
NF SEEGOLAM PV ATV	23	

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2022

NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	53	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	53	
NF SEEGOLAM PV ATV	80	
NF SEEGOLAM PV ATV	80	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
SAISIE ADMINISTRATIVE TD amendes	80	
2117768 PV ATV	135	
NF SEEGOLAM PV ATV	50	
NF SEEGOLAM PV ATV	75	
CLOUD CONSULT interet	1 217	
NF SEEGOLAM PV ATV	53	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	53	
NF SEEGOLAM PV ATV	53	
NF SEEGOLAM 1PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	23	
NF SEEGOLAM PV ATV	135	
NF SEEGOLAM 1PV ATV	35	
NF SEEGOLAM 1PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
VIR GTC EXERCICE 2020	8	
CLOUD CONSULT interet	620	
SAISIE ADM TIERS amendes	160	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	135	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	75	
NF SEEGOLAM PV ATV	50	
NF SEEGOLAM PV ATV	28	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
REMB GTC DE BOBIGNY	(8)	
NF SEEGOLAM PV ATV	50	
NF SEEGOLAM PV ATV	35	
NF SEEGOLAM PV ATV	53	
NF SEEGOLAM PV ATV	20	
DEVENDRA JANV	100	
DEVENDRA FEV	100	
DEVENDRA MARS	100	
DEVENDRA AVRIL	100	
DEVENDRA MAI	100	
DEVENDRA JUIN	100	
DEVENDRA JUILLET	100	

BLENDY BY COGESTEN

SA A TOUTE VITESSE

Page : 45

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2022

DEVENDRA AOUT	100	
DEVENDRA SEPT	100	
DEVENDRA OCT 22	100	
DEVENDRA NOV	100	
DEVENDRA DEC	100	
KATKAR H241 LIQ JUD 110122	56	
Solde créances Clark SNC	401 387	
LES RENCONTRES D ARLES pli abime	48	
PR SLD AV BOUY 5.24303	310	
PR SLD AV BOUYGUES 5.24303.24	139	
PR SLD DIVERS TZF OZER	1 000	
PR SLD 8528473 CHARLES	1 800	
PR SLD Figaro	768	
PR SLD France Barter	1 028	
Reprise Prov Regul Klesia - abandon	68 000	
CLOUD CONSULT NOV20	780	
CLOUD CONSULT DEC20	780	
AV WTW ass resp civile transp 2019	(983)	
AV WTW ass resp civile transp 2020	(983)	
AV WTW ass resp civile transp 2021	(983)	
JONATHAN SEBBAGH juridique 2021	700	
CACEIS INVESTOR SERVICES 2021	34	
DIGIDOM depot comptes 2021	800	
Trf immob. Sortie	273	
SLD titres SNC Facilicar - société radiée	990	
SLD titres Brandson - société radié 2017	400 000	
PR SLD INVEST 6		4 040
PR SLD Reco 2		16 581
Ajust. écart		524
PR SLD Reco 2		639
PR SLD 421		812
PR SLD NICOLAS POIDEVIN 2019		240
PR SLD NICOLAS POIDEVIN 2018		75
PR SLD SPEEDY EK141FX litige		848
PR SLD SPEEDY EK141FX litige		79
PR SLD PARIS HABITAT DEPOT DE GARA		5 415
BC AUTO ENCHERES EW354QE		14 167
Totalisation	887 718	43 420

BLENDY BY COGESTEN

SA A TOUTE VITESSE

Page :

46

2053 - Détail des produits et charges sur ex. antérieurs au 31/12/2022

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs
Totalisation		

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SA A TOUTE VITESSE										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
								2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	707 472	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3		KS		KT		KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	223 688	KW		KX	
		Matériel de transport *				KY	315 935	KZ		LA	777
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	469 927	LC		LD	
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	1 009 550	LO		LP	777	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U	400 990	8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	8 700	1U		1V			
TOTAL IV				1Q	409 690	1R		1S			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	2 126 712	ØH		ØJ	777

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
				par virement de poste à poste		3		4					
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
				2									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	707 472	IX				
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ				
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		MI			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML			
		Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN	223 688	MO			
		Matériel de transport		IV		MP	317	MQ	316 395	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	469 927	MU			
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB				
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF				
	TOTAL III		IY		NG	317	NH	1 010 010	NI				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW			
Autres participations		IØ		ØX	400 990	ØY		ØZ					
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D					
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	8 700	2G					
TOTAL IV		I3		NJ	400 990	NK	8 700	2H					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	401 307	ØL	1 726 182	ØM	

5 bis

**TABEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2023

Exercice N clos le : 31/12/2022

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SA A TOUTE VITESSE**

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO Taux						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA A TOUTE VITESSE										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	25 182	PF		PG		PH	25 182		
TOTAL I		RK	25 182	RM		RN		RO	25 182		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	211 807	QE	3 846	QF		QG	215 653		
	Matériel de transport	QH	291 259	QI	15 384	QJ	44	QK	306 599		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	236 454	QM	32 367	QN		QO	268 821		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	739 520	QV	51 597	QW	44	QX	791 073		
TOTAL GENERAL (I + II)		ON	764 701	OP	51 597	OQ	44	OR	816 255		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA A TOUTE VITESSE								Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TE		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	30 000	4U		4V	30 000	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	30 000	TV		TW	30 000	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	221 120	6B		6C		6D	221 120
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U	400 000	9V		9W	400 000	9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	50 819	6U		6V		6W	50 819
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	401 387	6Y		6Z	401 387	7A	
	TOTAL III	7B	1 073 327	TY		TZ	801 387	UA	271 940
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	1 103 327	UB		UC	831 387	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE		UF	431 387				
		UG		UH	400 000				
		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

BLENDY BY COGESTEN

SA A TOUTE VITESSE

Page :

51

2056 - Détail des provisions pour hausse des prix au 31/12/2022

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Totalisation				

BLENDY BY COGESTEN

SA A TOUTE VITESSE

Page :

52

2056 - Détail des autres provisions réglementées au 31/12/2022

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Totalisation				

BLENDY BY COGESTEN

SA A TOUTE VITESSE

Page : **53**

2056 - Détail des provisions pour impôts au 31/12/2022

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Totalisation				

BLENDY BY COGESTEN

SA A TOUTE VITESSE

Page :

54

2056 - Détail des autres provisions pour risques et charges au 31/12/2022

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Totalisation				

BLENDY BY COGESTEN

SA A TOUTE VITESSE

Page : 55

2056 - Détail des autres immobilisations financières au 31/12/2022

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Totalisation				

BLENDY BY COGESTEN

SA A TOUTE VITESSE

Page :

56

2056 - Détail des autres provisions pour dépréciation au 31/12/2022

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Totalisation				

Désignation de l'entreprise : SA A TOUTE VITESSE										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	8 700	UV	8 700	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	60 033		60 033				
	Autres créances clients			UX	333 355		333 355				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	5 940		5 940				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	12 288		12 288				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	583		583				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	464 648		464 648				
	Charges constatées d'avance			VS	28 817		28 817				
	TOTAUX			VT	914 365	VU	914 365	VV			
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice			VD						
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	45 558		45 558					
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	626 581		626 581					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	119 444		119 444						
Personnel et comptes rattachés		8C	205 734		205 734						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	135 078		135 078						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	204 778		204 778					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 004		1 004					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	4 000		4 000						
Groupe et associés (2)		VI	815		815						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	372 203		372 203						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 715 197	VZ	1 715 197						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL	815			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	88 177					

Désignation de l'entreprise : SA A TOUTE VITESSE						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122022		
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	84 446
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE			WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	320		XE	320
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW	10 574
	Amendes et pénalités		WJ	10 574		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *					- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ	74 082	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
TOTAL I								WR	169 422	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WH	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation								WW	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								XB	
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *								I6	
	Majoration d'amortissement *								WZ	
Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		XA	
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		ZX	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		XY	
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			XF	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XS		
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dégagee par le report en arriere de déficit		ZI	
	Dt déd. exc. (art. 39 decies A)		YA	Dt déd. exc. (art. 39 decies B)		YB	Dt déd. exc. (art. 39 decies C)		YC	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL			YD	
	Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI	169 422		XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									XL	169 422
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	0		XO	0

BLENDY BY COGESTEN

SA A TOUTE VITESSE

Page : 59

2058A - Réintégrations diverses au 31/12/2022

Libellé	Montant
Solde abandonc SNC Faciliar	990
Charges exceptionnelles de gestion	73 092
Totalisation	74 082

BLENDY BY COGESTEN

SA A TOUTE VITESSE

Page :

60

2058A - Déductions diverses

au 31/12/2022

Libellé	Montant
Totalisation	

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2023

Désignation de l'entreprise SA A TOUTE VITESSE		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	1 241 712	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	169 422	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	1 072 290	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	1 072 290	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT	128 436	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

2058B - Détail des provisions pour risques et charges au 31/12/2022

Provisions pour risques et charges	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Totalisation		

BLENDY BY COGESTEN

SA A TOUTE VITESSE

Page : 63

2058B - Détail des provisions pour dépréciation au 31/12/2022

Provisions pour dépréciation	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Totalisation		

BLENDY BY COGESTEN

SA A TOUTE VITESSE

Page :

64

2058B - Détail des charges à payer au 31/12/2022

Charges à payer	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Totalisation		

**TABEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : SA A TOUTE VITESSE										Néant ☐ *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(1 799 711)	AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves	ZB							
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(35 218)				ZD						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	(1 834 929)			Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG		(1 834 929)				
						TOTAL II	ZH		(1 834 929)				
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	289 393		332 005					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 9 382)				XQ	85 582		80 637					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	52 914		62 374					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	757 827		823 096					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	1 185 715		1 298 113					
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	7 784		8 394					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS				9Z	17 563		17 582					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	25 347		25 976					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	559 545		556 331					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	174 198		189 302					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2022) *				ØB	1 113 161							
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0 ZR								
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL								
			Plus-values à 19% JM		Imputations JC								
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO								
			Plus-values à 19% JP		Imputations JF								
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ										

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

12

DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SA A TOUTE VITESSE**

Néant ☐ *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6	Cf état 2059A-Détail...	317	44		273
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	19%	15% ou 12,80%	0%	⑩
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	14 167	13 893	13 893			
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
C ADRI A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑧)			13 893				
C ADRI B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)							
C ADRI C : autres plus-values taxables à 19% (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

BLENDY BY COGESTEN

SA A TOUTE VITESSE

Page :

67

2059A - Détail des immobilisations cédées au 31/12/2022

Nature et date d'acquisition des éléments cédés	Valeur d'origine	Valeur réévaluée	Amortiss.	Autres amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant global	Court terme	Long t. 19%	Long t. 15% 12,80%	Long t. 0%	Plus-values 19%
PEUGEOT BOXER 02/10/2021	317		44		273	14 167	13 893	13 893				
Totalisation	317		44		273	14 167	13 893	13 893				

BLENDY BY COGESTEN

SA A TOUTE VITESSE

Page : **68**

2059A - Divers autres éléments au 31/12/2022

Libellé	Court terme	Long terme		Plus-values
		19%	15% ou 12,8%	
		0%		19%
Totalisation				

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SA A TOUTE VITESSE**

Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 3		
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	A 19 % ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 3				
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des Impôts)

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SA A TOUTE VITESSE					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TO TAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TO TAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA A TOUTE VITESSE		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01012022 et clos le : 31122022		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 795 557
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	27 605
TOTAL 1	OX	2 823 162
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	55
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	55
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	403 839
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	491 900
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	2 057
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	897 796
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 1 925 421
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA 1 925 421
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.		
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	2 823 162
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR	

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 38106102700045

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE S A A TOUTE VITESSE

ADRESSE (voie) 26/2 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

CODE POSTAL 93170

VILLE

BAGNOLET

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	172 478

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique COHEN Prénom(s) Julien
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 172 478
Naissance : Date 12051966 N° département 94 Commune FONTENAY SOUS BOIS Pays FRANCE
Adresse : N° 2 Voie RUE DES MARRONNIERS
Code postal 75016 Commune PARIS 16 Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 38106102700045

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SA A TOUTE VITESSE

ADRESSE (voie) 26/2 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

CODE POSTAL 93170 VILLE BAGNOLET

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SA A TOUTE VITESSE
Adresse 26/2 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 93170 BAGNOLET

du 01/01/2022
au 31/12/2022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	SEEGOLAM RANJEETA	COMPTABLE	83 RUE DU BEARN	93290 TREMBLAY EN FRANCE				
2	COHEN KAREN	DIRECTRICE RESSOURCES	2 RUE DES MARRONNIERS	75016 PARIS				
3	COHEN JULIEN	DIRECTEUR	2 RUE DES MARRONNIERS	75016 PARIS				
4	ESPINAR PACH LAURENT	RÉGULATEUR VOLTIGEUR	11 CHEMIN DU PARC DE CHARON	75020 PARIS				
5	RINGARD ALAIN	DISPATCHEUR	3 SENTE DES BIAUNES	95240 CORMEILLE EN PARISIS				
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ⑤)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ⑤)	Valeur des avantages en nature (v. notice ⑤)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	32 509			32 509				32 509
2	31 066			31 066				31 066
3	32 400			32 400				32 400
4	29 719			29 719				29 719
5	29 636			29 636				29 636
6								
7								
8								
9								
10								
**	155 330			155 330				155 330

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	13 989
Total	13 989

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice(total col. 9 + total col. 10) ⑩	169 320	- de l'exercice ⑩	169 422
- de l'exercice précédent ⑩	151 456	- de l'exercice précédent ⑩	(27 737)
Nom et qualité du signataire JULIEN COHEN DIRECTEUR		A BAGNOLET....., le 15/05/2023 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

A TOUTE VITESSE

Société Anonyme

Au capital de 1.724.780,00 Euros

Siège social : 28, avenue de la République

93170 BAGNOLET

RCS BOBIGNY B 381 061 027

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2023 RELATIF AUX OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Chers Actionnaires,

La loi sur les Nouvelles Régulations Economiques du 15 mai 2001, entrée en vigueur le 16 mai 2001, dispose, en son article 132 modifiant l'article L.225-184 du Code de Commerce, qu'un rapport spécial doit informer chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées en vertu des dispositions intéressant l'émission d'options de souscription d'actions ou de leur achat.

Le présent rapport spécial a en conséquence pour objet de se conformer à cette obligation légale.

Nous vous informons que depuis l'expiration de l'autorisation, conférée au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire de la Société réunie le 7 octobre 2003, de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions de la Société au profit des salariés de la Société, aucune nouvelle autorisation de mettre en place un tel plan d'options n'a été conférée au conseil d'administration pendant l'exercice écoulé.

Telles sont les informations que nous avons à vous communiquer dans le cadre de la présente assemblée.

Fait à Bagnolet

Le 15 mai 2023

Le Conseil d'Administration



A TOUTE VITESSE

Société Anonyme

Au capital de 1.724.780,00 Euros

Siège social : 28, avenue de la République

93170 BAGNOLET

RCS BOBIGNY B 381 061 027

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2023

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Nous n'avons pas décelé un quelconque impact financier sur la valeur des actifs et passifs au 31 décembre 2022 ou une quelconque incertitude sur la continuité d'exploitation de nos activités.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Compte tenu d'un contexte économique qui tend peu à peu à se stabiliser, nous espérons ne plus avoir à subir de baisse de chiffre d'affaires et pouvoir désormais consolider l'activité.

1 
W

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux des exercices précédents.

RESULTATS ET AFFECTATION DU RESULTAT DE NOTRE SOCIETE

1. Résultats

Le chiffre d'affaires s'élève à 2.795.557,00 Euros contre 2.783.051,00 Euros l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 3.254.063,00 Euros contre 2.985.696,00 Euros l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation s'élève à 2.711.017,00 Euros contre 2.996.175,00 Euros l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort donc à 543.587,00 Euros contre (10.479,00 Euros) l'exercice précédent.

Compte tenu du résultat financier qui s'élève à 385.157,00 Euros contre (7.563,00) Euros l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt s'élève à 928.744,00 Euros contre (18.042,00) l'exercice précédent.

Le total des produits exceptionnels s'élève à 43.420,00 Euros contre 3.002,00 Euros l'exercice précédent.

Le total des charges exceptionnelles s'élève à 887.718,00 Euros contre 20.179,00 Euros l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'élève donc à (844.298,00 Euros).

2. Affectation du résultat

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice net comptable d'un montant de 84.446,00 Euros que nous vous proposons d'affecter en intégralité au poste report à nouveau.

Le montant du report à nouveau après affectation du résultat s'élèverait désormais à (1.750.483,00) Euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices.

ÉVÉNEMENTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT DE GESTION

A la connaissance de la société, il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou de litiges pouvant avoir une incidence significative sur son activité, ses résultats ou sa situation financière.

ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société n'a pas effectué de dépenses concernant la recherche et développement.

CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Néant.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous constatons qu'au cours de l'exercice écoulé les dépenses et les charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code sont nulles.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Vous trouverez ci-dessous, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice Capital social	1 724 780,00	1 724 780,00	1 724 780,00	1 724 780,00	1 724 780,00
Nombre d'actions ordinaires Opérations et résultats :	172 478,00	172 478,00	172 478,00	172 478,00	172 478,00
Chiffre d'affaires (H.T.)	4.595.345,13	4.416.188,29	2.828.875,00	2.783.051,00	2.795.557,00
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	3.386,48	8.865,76	-692.318,00	-18.042,00	928.744,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	44.843,45	-60.515,57	-619.789,00	-35.218,00	84.446,00
Résultat par action -Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	0,02	0,02	-4,01	0,10	0,48
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	0,26	0,26	-3,59	0,20	0,48
Dividende distribué					
Personnel Effectif salariés	90	90	90	58	58
Montant de la masse salariale	2 254 993,85	*****	*****	*****	*****
Montant des sommes versées en avantages sociaux	420.716,05	*****	*****	*****	*****

FILIALES ET PARTICIPATIONS - SOCIETES CONTROLEES

Néant

PARTICIPATION DES SALAIRES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2022. A ce titre, nous vous rappelons que les salariés suivants participent au capital social :

- Madame Karen OHANA, épouse COHEN, directeur des ressources humaines ;

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE ECOULE – REMUNERATIONS PERCUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

- Monsieur Julien COHEN :

Gérant des sociétés INVEST 1, INVEST 3, INVEST 4, INVEST 5, INVEST 6 ;
Gérant des sociétés RECO 2 ;
Gérant de la société SCI J&H HOTEL ;
Gérant de la SCI BOUTICOM ;
Gérant de la SCI JULZAC 1 ;
Gérant de la SARL MES DECOUVERTES ;
Président de la société ATV ;

En sa qualité de Président et Directeur Général de la Société, Monsieur Julien COHEN a perçu de la Société au titre de l'exercice 2022, la somme de 32.400,00 Euros brut.

- Madame Karen OHANA, épouse COHEN :

Directeur général délégué de la société A TOUTE VITESSE
Administrateur de la société A TOUTE VITESSE

En sa qualité de Directeur Général Délégué de la Société, Madame Karen OHANA a perçu de la Société au titre de l'exercice 2022, la somme de 31.066,00 Euros brut.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Seules les personnes physiques suivantes détiennent plus du 1/20^e du capital social ou des droits de vote de la société :

- Monsieur Julien COHEN ;
- Madame Karen OHANA.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à vos administrateurs et à votre commissaire aux comptes quitus de leur gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, Chers actionnaires, à voter le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

Le Conseil d'Administration



A TOUTE VITESSE

Société Anonyme

Au capital de 1.724.780,00 Euros

Siège social : 28, avenue de la République

93170 BAGNOLET

RCS BOBIGNY B 381 061 027

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois,

Le 15 mai, à 10 heures,

Au siège social,

Sont présents et ont élargé le registre de présence :

Monsieur COHEN Julien,
Madame Karen OHANA, épouse COHEN.

En conséquence, Monsieur Julien COHEN, Président du Conseil d'Administration, constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Julien COHEN préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Karen OHANA assume les fonctions de secrétaire.

Sur la demande du Président, lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté sans observation par le Conseil.

Puis, le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- Examen et arrêté des comptes sociaux de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce ;

1 

- Préparation du rapport de gestion, du rapport spécial sur les options de souscription d'actions et du projet de résolutions ;
- Convocation de l'assemblée générale ordinaire ;
- Questions diverses.

I. EXPOSE DU PRESIDENT SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET LES RESULTATS DE L'EXERCICE ECOULE

Le Président procède à un exposé dans lequel il retrace l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Toutes explications sont données en réponse aux questions posées.

II. EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE ECOULE

Le Président présente et commente les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 pour la Société.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde par un bénéfice net comptable d'un montant de 84.446,00 Euros.

III. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Après délibération, le Conseil d'Administration arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et décide, à l'unanimité, de proposer à l'assemblée générale ordinaire d'affecter au poste report à nouveau ce résultat déficitaire.

Le montant du report à nouveau après affectation du résultat s'élèverait désormais à (1.750.483,00) Euros.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois exercices précédents.

IV. POURSUITE DE L'ACTIVITE

Après délibération après avoir pris connaissance du fait que les fonds propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, le Conseil d'Administration décide de poursuivre l'activité de la société.

V. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Néant

VI. CONVOCATION D'UNE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Au vu de ce qui précède, le Conseil décide de convoquer l'assemblée générale ordinaire des actionnaires le 1^{er} juin 2023 à 10 heures au siège social, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion ;
- Lecture du rapport spécial sur les plans d'options ;
- Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes et opérations de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Poursuite de l'activité malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social ;
- Questions diverses.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Conseil confère tous pouvoirs à son Président pour la préparation et la convocation de l'assemblée.

VII. TEXTE DES RESOLUTIONS - RAPPORT DE GESTION

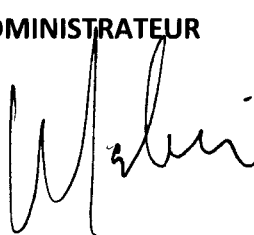
Le Conseil arrête alors, à l'unanimité, le texte des résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires ainsi que les termes du rapport de gestion du Conseil d'Administration. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

LE PRESIDENT



UN ADMINISTRATEUR



A TOUTE VITESSE

Société Anonyme

Au capital de 1.724.780,00 Euros

Siège social : 28, avenue de la République

93170 BAGNOLET

RCS BOBIGNY B 381 061 027

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois,

Le 1^{er} juin, à 10 heures,

Au siège social,

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre simple.

Les membres de l'assemblée générale ont émarginé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en leur qualité de mandataire.

Monsieur Julien COHEN préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

Madame Karen OHANA, épouse COHEN, et Monsieur Julien COHEN, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Karen OHANA assume les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du tiers du capital social et ayant le droit de vote et que l'assemblée est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président met à la disposition des actionnaires :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque représentant du Comité d'Entreprise ;

- La feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'assemblée :

- L'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 décembre 2022,
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Le rapport de gestion du conseil d'administration,
- Le rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions,
- Le texte des projets de résolutions.

Le président fait observer que la présente assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles R.225-66 du code de commerce et déclare que les documents et renseignements visés aux articles R.225-81 du code de commerce ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion ;
- Lecture du rapport spécial sur les plans d'options ;
- Approbation des comptes et opérations de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Poursuite de l'activité malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social ;
- Questions diverses.
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes sociaux de cet exercice se soldant par un bénéfice net comptable d'un montant de 84.446,00 Euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'assemblée générale constate que les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code sont nulles.

L'assemblée générale donne en conséquence aux administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice qui se traduit par bénéfice net comptable d'un montant de 84.446,00 Euros en totalité au poste de report à nouveau qui s'élève désormais à (1.750.483,00) Euros.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale reconnaît qu'il n'a pas été distribué de dividendes ou d'acompte sur dividendes au titre des trois exercices précédents.

L'assemblée générale décide enfin qu'aucun jeton de présence ne sera attribué au titre de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du fait que les fonds propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, décide de poursuivre l'activité de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités, notamment de dépôt ou de publicité.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président



Les Scrutateurs



Le Secrétaire

